



L'intervention de Maître HALIMI en matière de divorce, séparation, liquidation du régime matrimonial

Fiche pratique publié le 12/02/2016, vu 1429 fois, Auteur : [Maître Isabelle HALIMI](#)

L'intervention de Maître Isabelle HALIMI en droit de la famille

En cas de difficultés d'ordre familial, l'assistance d'un avocat en droit de la famille est recommandée afin de préserver vos intérêts lorsqu'elle n'est pas rendue obligatoire de part la loi, comme en matière de divorce.

Avocate en droit de la famille, je mets mes compétences à votre service pour répondre à toutes vos interrogations, pour vous proposer les solutions les plus appropriées à votre situation et pour veiller à ce que vos intérêts soient préservés.

Le divorce est une étape difficile qui soulève de nombreux questionnements, tels que

- le droit de visite et d'hébergement des enfants,
- la pension alimentaire pour l'un des conjoints et la prestation compensatoire,
- la pension alimentaire versée pour les enfants,
- les conséquences de la liquidation du régime matrimonial et le partage des biens entre les époux, l'indivision.

Je vous accompagne pour résoudre toutes ces difficultés quelle que soit la procédure de divorce que vous souhaitez engager ou à laquelle vous êtes confronté :

- divorce par consentement mutuel,
- divorce sur acceptation du principe de la rupture du mariage,
- divorce pour altération définitive du lien conjugal,
- divorce pour faute.

Je vous conseille sur le choix de la procédure de divorce la plus adaptée à votre situation, tout en privilégiant, dans un premier temps, et si cela est possible, un divorce par consentement mutuel.

Suite au prononcé de votre séparation ou de votre divorce, d'autres questions peuvent se poser telles que la modification à la hausse ou à la baisse de la pension alimentaire, la modification de la résidence des enfants ou du droit de visite et d'hébergement, le recouvrement de la pension

alimentaire ou de la prestation compensatoire, la liquidation du régime matrimonial ou le partage des biens en indivision. Il est là encore essentiel d'être utilement conseillé et assisté.

Je suis à votre écoute et à vos disposition pour résoudre vos difficultés.

Maître Isabelle HALIMI

25 rue Charles V - 75004 PARIS

01 40 46 95 57

www.halimiavocats.com